

Séance du lundi 07 janvier 2013

**Étaient présents** : Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES (à partir de 20h40), Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

**Étaient représentés** : Gilles RICHARD (procuration à Charles DESCOURVIERES), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

**Était absent** : Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 janvier 2013 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire excuse Monsieur Gérald MENDES retardé pour des raisons professionnelles.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

**I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

- ✓ Les travaux de raccordement électrique des radars pédagogiques se sont achevés ce jour et les radars sont désormais opérationnels en continu. Le Maire rappelle que ces radars ont été acquis à un tarif promotionnel en commande groupée à 3 705 €. Une subvention d'un montant de 261 € a été attribuée au titre des amendes de police. Le coût total du raccordement électrique (ERDF, SONELEC, consuels par Qualiconsult) s'élève à 3 600 €
- ✓ La salle du conseil municipal a de nouveau été mise à disposition des jeunes, ceux-ci en ayant fait la demande vendredi soir. Le Maire a reçu ce jour les remerciements d'une habitante pour ces actions en faveur des jeunes saulonnais.

**II. Composition de la Commission d'Appel d'Offres : retrait de la délibération du 05 novembre 2012 (Délibération n° 2013-1)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 05 novembre 2012 a procédé à l'élection de Madame Mireille SABRI comme nouveau membre pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) en remplacement de Monsieur François BELLAMY, membre suppléant et conseiller municipal démissionnaire.

Par courrier en date du 12 décembre 2012, la Préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, nous indique qu'il résulte de l'article 22 du code des marchés publics il n'est pas possible de procéder à des élections partielles en matière de C.A.O. pour désigner un membre manquant (« il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire »). Au cas présent, notre C.A.O. peut fonctionner en l'état puisqu'elle dispose de membres titulaires en nombre suffisant. Toutefois, si l'on considère que cette commission n'est plus une émanation du Conseil Municipal et n'est plus représentative, il est possible de procéder au renouvellement intégral de la C.A.O.

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prononcer le retrait de cette délibération et à statuer sur la composition de la C.A.O.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** le retrait de la délibération n°2012-33 en date du 05 novembre 2012 « composition de la Commission d'Appel d'Offres : remplacement d'un membre suppléant » ;
- **DÉCIDE** d'entériner la précédente commission composée désormais de 3 titulaires et 2 suppléants. (Membres titulaires : Philippe RUPIN, Fabrice LAUNAY, Pascale REMONDINI - Membres suppléants : René MARTENOT, Charles DESCOURVIERES.)

### **III. Convention de mise à disposition de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion (Délibération n°2013-2)**

Le Maire rappelle que le code du travail impose l'évaluation des risques auxquels les agents sont soumis et la retranscription du résultat de ces évaluations dans un document unique. Le document unique de la commune a été réalisé et mis à jour.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000 prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de « désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ».

Ces agents contrôlent les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et proposent à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence ils proposent à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'ils jugent nécessaires. L'autorité territoriale les informe des suites données à leurs propositions.

Les collectivités peuvent « passer convention avec le centre de gestion pour la mise à disposition de tels agents dans le cadre de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or a établi un devis pour la mise à disposition de l'ACFI du CDG à la commune de Saulon-la-Rue. La mission d'audit sur place et de rédaction du rapport d'inspection est estimée à 7 heures facturées selon le tarif en vigueur défini par le Conseil d'Administration du CDG (57 €T.T.C. /h) soit 399 €

20h40 arrivée de Gérald MENDES

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 abstentions :**

- **DÉCIDE** de passer une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de l'ACFI du CDG,
- **CHARGE** le Maire de signer la convention, le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **IV. Ouverture de crédits d'investissements avant le vote du budget (Délibération n°2013-3)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dépenses engagées en 2012 non mandatées au 31 décembre 2012 constituant les « restes à réaliser » :

Article	Intitulé article	Objet	Tiers comptable	Montant reporté RAR
21311	Hôtel de ville	Mise aux normes	SONELEC	5 251 €
21312	Bâtiment scolaire	10% sol Ecole	ARBEZ	915 €
21316	Equipement du cimetière	Gravillons allée	NOIROT	276 €
21318	Autres bâtiments publics	Abribus	AMR	3 830 €
2152	Installation de voirie	Raccordement radar	ERDF	1 825 €
"	"	"	SONELEC	1 289 €
"	"	"	QUALICONSULT	323 €

Les dépenses relatives au PLU (article 202 : 20 000 €) ou à l'aire de jeux (article 2188 : 18 538 €) prévues au budget 2012 n'ayant pas été engagées sur l'exercice 2012, seront à reprendre lors du vote du budget.

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette autorisation doit mentionner le montant et l'affectation des crédits.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de faire application de cet article pour les dépenses d'investissement suivantes :
  - ❖ Plantation de la butte du parking de la Mairie – article 2121 – 3 600 €
  - ❖ Dépenses d'investissement à l'École (remplacement d'une porte, installation d'une sonnette, création d'une prise de courant dans la construction modulaire, mise en place d'un nouveau câble réseau, réfection de la goulotte cache câbles dans la salle informatique, ...) – article 21312 – 3 000 €

## V. Compte rendu des réunions

### Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre est présenté (avancées de la mise en place de la redevance incitative, suivi du dossier relatif au canal de la Cent Fonts, relance de la consultation de délégation de service public relative à la microcrèche ...)

### Commission périscolaire de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais

Fabrice LAUNAY fait le point sur la réunion de la commission périscolaire qui a eu lieu le 19 décembre (point sur les effectifs des enfants accueillis, informations sur la future mise en œuvre par le prestataire d'un projet pédagogique autour du tri et du compostage dans les accueils avec la mise en place d'un composteur ; chaque responsable d'accueil périscolaire est chargé de recenser plus précisément les équipements de sa structure et leur date d'acquisition afin de permettre à la Communauté de Communes de prévoir aux prochains budgets les investissements nécessaires le cas échéant...)

### Collège « La Champagne »

Monsieur le Maire a assisté le 17 décembre à la réunion de présentation de la reconstruction du collège « La Champagne ». Les travaux qui s'échelonnent sur 3 ans, débuteront cette année. 14,5 millions d'euros seront investis pour permettre cette reconstruction conçue par l'architecte François BRANDON.

### CCAS

29 personnes ont participé au repas offert par la commune aux aînés du village au Château de Saulon. Les personnes âgées de plus de 70 ans n'ayant pas participé au repas ont reçu un colis de Noël distribué par les membres du CCAS et du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de vœux, adressée par des habitants de la commune aux conseillers municipaux et au personnel communal, formulant des remerciements pour ce repas ainsi que pour le travail de tous au service des habitants de Saulon-la-Rue.

## VI. Questions diverses

### Broyage voie romaine

Charles DESCOURVIERES transmet la demande d'un habitant relative au broyage des accotements de la voie romaine.

### Capacité d'accueil du foyer communal

Charles DESCOURVIERES s'interroge sur la capacité d'accueil du foyer communal lors de manifestations telles que le spectacle de Noël de l'École. S'agissant d'un Etablissement Recevant du Public de type L classé en 5<sup>ème</sup> catégorie d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, la législation autorise 200 personnes, aussi, cette salle a une capacité suffisante pour accueillir ce type de manifestation. Le Maire rappelle toutefois que pour des raisons de sécurité et de confort optimums, lors des locations de la salle, le contrat rédigé par la commune impose une limite à 100 personnes.

### Emprunt

Gérald MENDES informe l'assemblée que les taux d'intérêt d'emprunt pour les collectivités vont augmenter dans les prochains mois, c'est pourquoi, il suggère, si la commune en a les capacités financières, de prévoir les emprunts nécessaires au financement des projets d'investissement dès maintenant afin de bénéficier d'un taux d'intérêt intéressant.

Ces fonds pourraient être placés sur un compte à terme (C.A.T.) auprès du Trésor dans l'attente de la réalisation des investissements.

Gérald MENDES est chargé d'effectuer une étude sur les taux actuels. Des informations sur les C.A.T. vont également être demandées au Centre des Finances Publiques de Gevrey-Chambertin.

#### Bus scolaire

Brigitte DUFFOURD signale que le bus Transco de la ligne 43 en direction de Dijon ne s'est pas arrêté le matin du 11 décembre 2012, à l'arrêt prévu dans le cahier des charges, situé place de la Mairie. Elle l'a signalé au Conseil Général. Pascale REMONDINI prend note de cet incident afin de le relayer lors de la réunion des transports scolaires de 2013.

#### Conférence-débat addiction « alcool-cannabis »

Monsieur le Maire rappelle la tenue d'une conférence d'information et de sensibilisation des proches aux addictions à l'alcool et au cannabis le 18 janvier 2013 à 20 heures au foyer communal et transmet aux conseillers municipaux l'invitation à participer à cette conférence.

#### Dépose des illuminations

La dépose des illuminations sera réalisée le 21 janvier par l'employé communal avec le concours de René MARTENOT et Fabrice LAUNAY ; le camion-nacelle sera donc loué en conséquence. Charles DESCOURVIERES et Raymond FRANCOIS ont aidé à la pose le 7 décembre dernier et nous les en remercions.

#### Calendrier des prochaines réunions

Une commission budget aura lieu les lundi 04 février et lundi 04 mars. En cas de nécessité, ces réunions pourront être précédées d'un Conseil Municipal.

Le vote du budget sera réalisé lors d'un Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 25 mars 2013.

Reprise des Conseils Municipaux le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à partir du 06 mai.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45 minutes.